

ÉLEVAGE GROS ANIMAUX



une spécialisation de qualité

L'élevage fournit des produits alimentaires (lait, viande) et des matières premières (laine, cuir...). Au regard de cette production et, plus que pour d'autres, les consommateurs sont très exigeants en terme de sécurité alimentaire. Ce secteur est également tributaire du respect de l'environnement, de la qualité et du bien-être des animaux... Ces divers paramètres entraînent la création ou le développement de certaines activités, choix et contrôle des intrants, maîtrise des effluents, respect du cahier des charges, etc.

De ce fait, les métiers de ce secteur nécessitent des connaissances techniques et un savoir-faire de plus en plus complexe. D'autre part, l'augmentation de la taille des élevages, l'évolution du rapport travail/loisir amènent un développement quantitatif et qualitatif de l'emploi salarié. Des constats qui exigent des salariés un réel niveau de technicité, d'autonomie, de flexibilité et de polyvalence pour s'adapter à la diversité des productions et à l'organisation du travail dans l'élevage des gros animaux.



L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE

14 000 personnes (8 000 ETP) sont employées dans le secteur de l'élevage des gros animaux (Source : CCMSA, 2000). Les filières animales totalisent des milliers d'emplois répartis entre l'aliment du bétail, la production, les services directs, la transformation (de la viande ou du lait) avec l'abattage-découpe.

L'élevage bovins représente 10% des exploitations (40 300) en France. L'augmentation des surfaces et du cheptel s'accompagne d'une forte progression de la main-d'oeuvre salariée. C'est en Bourgogne que le niveau des emplois est le plus élevé.

Les élevages laitiers (68 000) représentent 17% des exploitations en France. Et, la main-d'oeuvre est constante et essentiellement familiale.

ÉLEVAGE

L'élevage de gros animaux recouvre les bovins, les caprins, les ovins, les porcs, les équidés soit près de **50% de la SAU** sont valorisés par les herbivores (13 millions d'hectares).

Les bovins

L'élevage des bovins viande se caractérise par un **accroissement des surfaces (+ 27%), et du cheptel (+ 40%)**. L'Auvergne, la Bourgogne, le Limousin, Midi-Pyrénées, les Pays-de-la-Loire sont les principales régions de production de bovins viande. Pour le veau de boucherie, la Bretagne, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées représentent près de 60% de la production. La Bretagne, les Pays-de-la-Loire et la Basse Normandie sont les principales régions d'élevages laitiers.

Les ovins

En 1999, **26 000 exploitations** sont dénombrées, soit **près de 5%**, avec une tendance à la concentration en zone de montagne. La région Midi-Pyrénées reste la première région de France avec près d'un quart des exploitations. La production ovine lait se concentre en Aveyron, dans les Pyrénées-Atlantiques et la Corse, dans les zones d'appellation d'origine contrôlée (Roquefort, Ossau Iraty, Bruccio).

Les caprins

Concentré en Poitou-Charentes, en Centre et en Rhône-Alpes, **le lait de chèvre produit essentiellement du fromage**, 10% de la production est d'appellation d'origine contrôlée.

Les porcs

En **10 ans, le cheptel porcin a augmenté de près de 22%**. La Bretagne, les Pays-de-la-Loire et l'Aquitaine confortent leur place de principale zone d'élevage porcin sur le territoire. La production dépasse la consommation de 6%. Le solde exportateur du commerce extérieur a augmenté de 35% (2002).

Les équidés

Près d'un animal sur trois est élevé en Normandie, dans les Pays-de-la-Loire ou en Bretagne.

LES ENJEUX ET LES IMPACTS SUR LES MÉTIERS ET LES EMPLOIS



- **Le respect de l'environnement, de la qualité de l'eau, le bien-être des animaux, la traçabilité du produit, la sécurité alimentaire, la qualité des produits...** autant de paramètres dont les élevages doivent tenir compte aujourd'hui. Par conséquent, certaines activités se créent et/ou prennent plus d'importance : choix et contrôle des intrants, maîtrise des effluents, respect du cahier des charges, mise en place et suivi des procédures dans la réalisation de travaux et dans l'enregistrement des activités. Les métiers se complexifient et les emplois sont de plus en plus qualifiés.
- **L'augmentation de la taille des élevages**, mais aussi l'évolution du rapport travail/loisir entraînent le développement d'emplois à temps partagé (groupement d'employeurs, service de remplacement). Ce type d'emploi exige un certain niveau de technicité, d'autonomie, de flexibilité et de polyvalence pour s'adapter, à la diversité des productions et à l'organisation du travail spécifiques à chaque exploitation.
- **L'accroissement tendanciel de la taille des élevages** augmente naturellement le besoin de travail, corrélé à la diminution de la main d'oeuvre familiale. Cette situation amène à un développement quantitatif et qualitatif de l'emploi salarié avec l'augmentation des effectifs. En effet, le chef d'exploitation se consacre davantage à des activités de gestion que d'élevage, ce qui nécessite un niveau de responsabilité et de technicité des collaborateurs plus prégnant.
- **Les métiers deviennent plus techniques** car les exploitations associant productions végétales et élevage tendent à se spécialiser soit en grandes cultures, soit en élevage.
- **Les élevages se contentent de peu d'unités de travail annuel** grâce à la rationalisation des systèmes de production et à la mécanisation. Malgré le développement de l'emploi salarié, les entreprises sont majoritairement de petite taille (inférieure à 5 salariés).

LES PRINCIPAUX MÉTIERS DE L'ÉLEVAGE

Les dénominations retenues sont les plus fréquemment rencontrées. Cependant, elles peuvent varier d'une région géographique à l'autre.

Dans l'élevage bovin

- **Vacher** : il assure principalement les activités de traite, d'alimentation et de soins aux animaux. Il intervient également dans la reproduction des animaux. Il est en charge, selon l'exploitation, de l'entretien des bâtiments, de la conduite et de l'utilisation de matériel et de la production de fourrages. Il peut travailler sur des systèmes informatisés ou mécanisés.
- **Responsable d'élevage** : il a la responsabilité de la conduite et du suivi du troupeau laitier.

Dans l'élevage ovin, caprin

- **Chevrier (secteur caprin) et Berger (secteur ovin)** : il assure principalement les activités d'alimentation, de soins aux animaux, et de traite s'il s'agit d'une production laitière. Il intervient également dans la reproduction des animaux. Il peut réaliser certains travaux relatifs à la production de fourrages (épandage d'engrais, coupe des foins...), et à l'entretien des bâtiments.

Particularité en production ovine

Le berger est amené à conduire le troupeau en montagne pour la saison estivale (il s'agit de la transhumance). Selon l'organisation et la taille des élevages, le berger peut rester en montagne pour surveiller les animaux, réaliser la traite et le fromage.

Dans l'élevage porcin

- **Porcher** : il assure principalement les activités liées à l'alimentation des animaux (réception des céréales, distribution des rations, entretien des animaux et des locaux). Il intervient également sur les activités de reproduction et de naissance. Selon les exploitations, le porcher assure le post-sevrage et l'engraissement qui consistent à alimenter les porcs et à les surveiller pour prévenir des maladies.
- **Responsable d'élevage** : il a la responsabilité de la conduite et du suivi de l'élevage. Il assure la gestion technique des troupeaux de truies, réalise la gestion technico-économique de l'élevage, organise le travail. Il intervient sur les soins spécifiques aux animaux.

A la périphérie des emplois directement accessibles dans les élevages (vacher, porcher...), il existe des emplois transversaux : vétérinaire, inséminateur, technico-commercial (chargé de la vente des aliments du bétail et des produits vétérinaires), où encore spécialisé, contrôleur laitier, conseiller d'élevage.

CONNAÎTRE L'ACCÈS AUX DIPLÔMES ET AUX FORMATIONS

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche
et des affaires rurales
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
FORMINFO
1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS
Tél. 01.49.55.45.29.
www.agriculture.gouv.fr
www.educagri.fr

Union Nationale des Maisons Familiales et Rurales
d'Education et d'Orientation (**UMFREQ**)
58 Rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS
Tél. 01.44.91.86.86. Fax. 01.44.91.95.45.
Contact : unmfreq@mfr.asso.fr
www.mfr.asso.fr

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
(**CNEAP**)
277 rue Saint Jacques 75005 PARIS
Tél. 01.53.73.74.28. Fax. 01.53.73.74.30.
Contact : cneap@cneap.scolanet.org
cneap.scolanet.org

L'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion
(**UNREP**)
94 Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN
Tél. 01.41.83.14.20. Fax. 01.48.91.22.82.
Contact : unrep@unrep-edu.org
www.unrep-edu.org

AVEC OU SANS DIPLÔMES VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES DIFFÉRENTS MÉTIERS

En travaillant dans une entreprise agricole, vous pouvez acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre fonction et développer vos compétences en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour en savoir plus sur les formations de courte durée pour les salariés de l'agriculture, les contrats de professionnalisation, le droit individuel à la formation (DIF), les congés individuels de formation :

Adressez-vous au :

Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations
et des entreprises Agricoles (**FAFSEA**)
65 Rue de Bercy
75012 PARIS
Tél. 01.70.38.38.38. Fax 01.70.38.38.00
Contact : info@fafsea.com
www.fafsea.com

La formation professionnelle vous permet d'évoluer d'un emploi à l'autre.

Une validation de votre expérience par un diplôme est aujourd'hui possible : tout savoir sur la **VAE**.
(Renseignez-vous auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de votre région).

LES PRINCIPALES FORMATIONS DIPLÔMANTES

■ **NIVEAU V**
Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole CAPA
Productions agricoles, utilisation du matériel. Spécialité : productions animales
Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles BEPA
Conduite de productions agricoles. Spécialité : productions animales.
Agroéquipements
Brevet Professionnel Agricole par Unités Capitalisables BPA par UC
Chef d'exploitation en polyculture élevage
Chef d'entreprise ou Ouvrier Hautement Qualifié en élevages spécialisés
Brevet Professionnel Agricole par Unités Capitalisables BPA par UC
Agriculture élevage. Elevage. Spécialités : espèce bovine, espèce ovine, espèce porcine, espèces bovine et porcine
Gestion de l'entreprise agricole

■ **NIVEAU IV**
Baccalauréat professionnel BAC PRO
Conduite et gestion de l'exploitation agricole. Spécialité : productions animales, production du cheval
Bac Technologique
Sciences et Techniques de l'Agronomie et de l'Environnement (STAE)
Brevet Professionnel par Unités Capitalisables BP par UC
Responsable d'exploitation agricole
Technicien recherche et développement

■ **NIVEAU III**
Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA
Analyse et conduite des systèmes d'exploitation
Productions animales

MIEUX CONNAÎTRE CE SECTEUR

Institut de l'élevage
149 Rue de Bercy - 75012 PARIS
Tel. 01.40.04.51.50. Fax. 01.40.04.52.75.
www.inst-elevage.asso.fr

ITP Institut Technique du Porc
149 Rue de Bercy - 75595 PARIS Cedex 12
Tel. 01.40.04.53.75. Fax. 01.40.04.53.77.
www.itp.asso.fr

Sur les métiers de technicien et de cadre
www.apecita.com

Contactez :
l'ANEFA dans votre département ou votre région
www.anefa.org

